

Juin 2022

Limitation des admissions pour les radiologues – papier de position

Contexte

Depuis la mi-2021, le nouvel article 55a Lamal permet aux cantons de limiter le nombre de médecins dans certaines disciplines médicales, ou dans certaines régions. L'objectif est de freiner la hausse des coûts dans le secteur de la santé. Cette modification de la législation vise en premier lieu à restreindre le nombre de médecins spécialistes en exercice, au motif que ces derniers génèreraient des coûts plus élevés. La radiologie est également affectée par ces dispositions.

La Société suisse de radiologie respecte le mandat des cantons à cet égard. Cependant, il ne suffit pas de limiter le nombre des radiologues pour que cela entraîne automatiquement une baisse du nombre des consultations. Car les problèmes de santé, eux, ne sont pas moins nombreux, et il faut bien que les patientes et les patients puissent continuer à être traités par les spécialistes adéquats.

Accès aux soins et besoins réels

À l'heure actuelle, l'accès aux soins radiologiques est assuré sur l'ensemble du territoire, également dans les régions périphériques et aussi en cas d'urgence. Cependant, les nécessaires innovations – comme l'introduction progressive de techniques de radiologie plus douces pour les patients – vont entraîner une augmentation des besoins en prestations radiologiques. Cette modernisation constante et permanente de la médecine doit être prise en compte et soutenue comme il se doit, aussi bien par le monde médical que par le monde politique.

Ce ne sont pas les radiologues eux-mêmes qui prennent l'initiative des processus de traitement. Les examens d'imagerie sont réalisés en réponse à la demande d'un médecin (médecin de famille, spécialiste). Ils sont essentiels pour le futur traitement. Une chose est sûre: limiter l'admission des fournisseurs de prestations en radiologie augmenterait les temps d'attente pour des examens médicalement indispensables – mais cela ne ferait certainement pas baisser les coûts. Ainsi, les radiologues ne sont pas à l'origine de coûts superflus.

Limitation des admissions: des conséquences graves

Limiter l'admission des médecins spécialistes en radiologie provoquerait inévitablement des blocages au niveau du processus thérapeutique, avec pour conséquence des temps d'attente plus longs pour les patients comme pour les médecins. Tous deux sont tributaires des examens d'imagerie pour l'établissement du diagnostic et la définition du parcours de soins. De tels retards peuvent avoir des conséquences désastreuses: diagnostics retardés, pronostics moins favorables, multiplication des tentatives de thérapie avant un diagnostic correct, absences prolongées au travail et, en définitive, augmentation du coût global du traitement.

Tout cela entraîne inévitablement des coûts plus élevés. Par exemple: les femmes devraient attendre plus longtemps pour une mammographie, ce qui retarderait le diagnostic des cas de cancers du sein. Il faudrait également s'attendre à une augmentation du nombre d'opérations, alors que les gestes de radiologie interventionnelle sont moins invasifs, plus rapides et moins chers.

Enfin, il faut savoir que de nombreux fournisseurs de prestations publics et privés assurent les urgences radiologiques en soutien aux hôpitaux. Restreindre le nombre de radiologues risque d'aboutir à une moins bonne prise en charge des patients par les hôpitaux et les services d'urgence.

Pas de séparation possible entre les secteurs public et privé

Les fournisseurs de prestations en imagerie médicale et en thérapie radiologique sont: les hôpitaux publics, les hôpitaux privés ainsi que les instituts de radiologie, en partie privés, mais parfois aussi gérés par des hôpitaux. Une restriction des admissions affecterait de façon inégale ces différents fournisseurs, bien qu'ils offrent les mêmes prestations. Par conséquent, cette mesure entraverait la libre concurrence, sans toutefois aboutir à une réduction de l'offre en radiologie.

Conclusion: «non» aux limitations des admissions pour la radiologie

La Société suisse de radiologie (SSR) est contre une limitation des admissions pour les radiologues. Il s'agit en effet d'une mesure inadaptée qui ne produira pas l'effet escompté. Au contraire, elle aura un impact négatif sur les patientes et les patients, ainsi que sur les médecins traitants en aval. Nous n'avons pas le même rôle que les médecins prescripteurs; nous ne faisons pas augmenter les coûts. En revanche, il convient de souligner qu'en tant que médecins de premier recours, nous jouons un rôle essentiel dans le processus thérapeutique. La majeure partie des examens d'imagerie médicale est justifiée et pertinente. Il faut continuer d'assurer l'accès rapide au diagnostic et à des thérapies mini-invasives.